//// www.lobservateurdebeauvais.fr

En bref

STE-GENEVIÈVE: EXPULSÉ, IL PREND UN REVOLVER POUR RÉCUPÉRER SON SCOOTER

— Le bal du 14 juillet 2014 s'était mal fini pour Wilfried, 27 ans, qui avait été expulsé du bal. De retour chez lui, il s'était armé d'un pistolet à grenaille pour venir rechercher son scooter. « Pour se protéger », a-t-il déclaré. Un mineur était sorti et s'était retrouvé nez à nez avec Wilfried qui lui avait mis le canon de son revolver sous le nez. Présent à l'audience en compagnie de sa mère, il maintient sa relation des faits. Contrairement à Wilfried, qui avait affirmé avoir tiré en l'air, il continue d'affirmer que, s'il n'avait pas saisi le bras de son agresseur pour dévier le tir, il aurait été atteint au visage.

Wilfried est représenté par Me Audrey Kauffmann lors de l'audience. Victime d'un très grave accident de scooter, il souffre de multiples fractures du rachis cervical et des deux jambes. Il vient tout juste de réintégrer son domicile et se trouve dans l'impossibilité physique totale d'assistér

à l'audience de ce jour.

La procureure requiert une peine qui pourrait être comprise entre quatre et six mois de prison ferme, le casier judiciaire du prévenu ne lui donnant plus droit au sursis. L'avocat de la défense demande une peine juste et adaptéé au cas de son client. « À quoi servirait un bracelet électronique sur un lit d'hôpital », questionne-t-elle. Wilfried a été reconnu coupable et a été condamné à quatre mois de prison ferme et à l'interdiction de détenir une arme soumise à autorisation pendant trois ans. Son revolver et ses munitions ont été confisqués. Il devra indemniser les parties civiles pour leur préjudice moral.